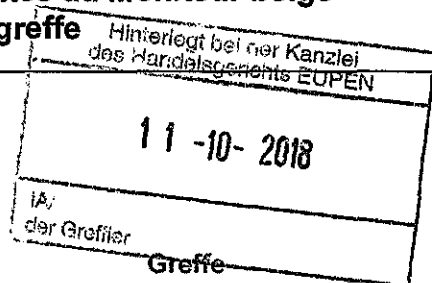


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18156038



N° d'entreprise : **0838 028 926**

Dénomination

(en entier) : **DRIES ENERGY**

(en abrégé) :

Forme juridique : **SOCIÉTÉ ANONYME**

Adresse complète du siège : **Möderscheid Zur Morsheck 10, 4770 Amel**

Objet de l'acte : nomination d'un administrateur délégué

Extrait du procès verbal de la réunion du conseil d'administration de DRIES ENERGY SA du 2 novembre 2017:

Le conseil d'administration de la Société décide à l'unanimité des voix de nommer monsieur Gerhard Dries, en tant qu'administrateur délégué de la Société avec effet immédiat à partir de la présente et pour une durée de 6 ans.

Le mandat de monsieur Gerhard Dries comme administrateur délégué de la Société, est rémunéré.

Pour autant que besoin, le conseil d'administration de la Société confirme que monsieur Gerhard Dries est le seul administrateur délégué de la Société, à partir de la présente.

Le conseil d'administration de la Société décide à l'unanimité des voix de conférer une procuration spéciale à (i) chacun des administrateurs de la Société, ainsi qu'à (ii) Me Liesbeth Van Schoubroeck, Me Gert Verbraeken et/ou tout autre avocat du cabinet Sherpa law, lesquels, pour l'exécution de ces résolutions, font élection de leur domicile à Esplanade 1/88, 1020 Bruxelles, chacun pouvant agir seul et avec pouvoir individuel de subrogation et subdélégation, au nom et pour le compte de la Société, de signer tous les documents, d'accomplir les formalités et de faire ce qui est nécessaire, qui au nom de la Société doivent être signés et/ou accomplis en exécution des résolutions prises ci-dessus, y compris, mais d'une manière non exhaustive, (i) la rédaction et la signature des formulaires de publication des résolutions prises ci-dessus, et (ii) le dépôt de ces formulaires de publication auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, auprès du greffe du tribunal de commerce compétent et auprès de toute autre instance ou service public pour la publication aux Annexes du Moniteur belge.

Gert Verbraeken
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/10/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).